



AA241

PERFECTIONNEMENT

3 jours 21 heures

1 695 €

Déjeuners offerts
Exonérés de TVA

Calculer le préjudice retraite

Calcul de la perte de droit à la retraite d'une victime d'un accident corporel

COMPÉTENCES VISÉES

- Gérer les sinistres corporels (automobiles et hors automobiles).
- Expliquer et appliquer la procédure de gestion en vigueur dans le respect de la réglementation et des dispositions contractuelles.
- Intégrer la méthodologie d'indemnisation d'une victime.

PROGRAMME

A. RETRAITES DE BASE DES SALARIÉS

1. Pension vieillesse de la Sécurité sociale ? cas pratiques d'évaluation
2. Retraites complémentaires des salariés
3. Règles de détermination des retraites des salariés suite à accident corporel

B. RETRAITES DES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS NON AGRICOLES

1. Régimes de base et complémentaires des artisans et commerçants
2. Règles de détermination des retraites des artisans commerçants suite à accident corporel
3. Régimes des professions libérales
4. Règles de détermination des retraites des professions libérales suite à accident corporel

C. RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLIC DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

1. Pension vieillesse des fonctionnaires et RAFP ?
2. Règles de détermination des retraites suite à accident corporel

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation automobiles
- Inspecteurs corporels automobiles

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes + pratique d'un an minimum. AA137 - AA138 - AA139

POINTS FORTS

Un spécialiste de la retraite entraîne, avec des cas pratiques, les participants au calcul du préjudice retraite d'une victime d'un accident de la circulation.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance automobile, formateur expert de l'ifpass.

SESSION(S) 2022

Dates disponibles sur le site www.ifpass.fr

Session(s) continue(s)

MÉTIERS VISÉS

05G - Gestion et indemnisation des sinistres complexes ou contentieux

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation